

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4260

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Genac 2 - Convention financière d'application avec Widescreen Games**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par rapport séparé, il a été présenté au Conseil le projet Genac 2 autorisant monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités locales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer Widescreen Games, partenaire du projet Genac 2 à hauteur de 239 591 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés sur deux ans de la façon suivante :

- en 2007, représentant 55 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,
- en 2008, le solde de la participation financière accordée ;

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et Widescreen Games,

b) - le versement d'une subvention de 239 591 € à Widescreen Games, soit 131 775,05 € au titre de l'année 2007 et le solde, soit 107 815, 95 €, au titre de l'année 2008.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et Widescreen Games.

3° - **Les dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2007 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1375.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,